

SORTIES PEDAGOGIQUES

Autorisation annuelle de participation

Année scolaire 2022/2023

Dans le cadre des enseignements et des activités scolaires, des sorties pédagogiques sont organisées par les équipes éducatives du Collège.

Elles ont lieu sur le temps scolaire et sont entièrement gratuites pour les familles.

Les déplacements se font à pied ou le plus souvent en car et les élèves sont encadrés par des équipes d'adultes de l'établissement, parfois accompagnés de parents d'élèves.

Les familles sont informées par une note dans le carnet de correspondance ou un courrier remis aux élèves.

Les objectifs pédagogiques sont traités dans le cadre de la classe, ces sorties sont donc **obligatoires** pour les élèves.

Je soussigné (e)

Responsable légal de l'enfant

Reconnais être informé des modalités d'organisation des sorties pédagogiques et en accepte les principes.

A.....le..... 2022

Signature,